

APPEL A PROJETS (AAP) « PARCOURS CREA »

« Module d'Orientation Créa (MOC) »

Table des matières

I. Préambule et objectif général.....	2
II. Les attendus et le déroulement de l'action.....	2
III. Modalités de mise en œuvre.....	3

I. Préambule et objectif général

Pour rappel : **tout candidat à l'AAP C-PARTI ou à l'AAP Test d'activité artiste aura la possibilité de répondre à l'AAP MOC.**

Tout porteur de projet ou travailleur indépendant déjà immatriculé et allocataire du RSA, qu'il soit nouvellement entrant dans le dispositif ou déjà en parcours, devra **avoir suivi au préalable le module « orientation créa » (MOC)** axé prioritairement autour de la **posture de l'entrepreneur**. Ce préalable est considéré comme un fondamental et le diagnostic initié en début de parcours doit démontrer la capacité avérée ou potentielle de la personne à porter un projet entrepreneurial.

L'objet de ce module :

- Evaluer la capacité avérée ou potentielle de la personne à porter un projet entrepreneurial (ou pour un travailleur indépendant déjà immatriculé : évaluer la capacité à poursuivre le développement de son activité)
- Amener la personne à prendre conscience de la **posture de chef d'entreprise ou de futur chef d'entreprise** à acquérir ou à développer
- Conforter la poursuite du parcours d'accompagnement à la création d'activité (ou au développement/diversification de l'activité)
- Orienter la personne vers un test d'activité en couveuse ou en coopérative d'activité et d'emploi
- Accompagner la personne à différer son projet pour mûrir son idée, se former, rechercher un emploi salarié, rechercher des ressources financières propres pour le projet ou la relance de son activité...
- Accompagner la personne à renoncer à son projet qui comporte trop de risques ou cesser l'activité de l'entreprise (si besoin, la personne pourra être orientée vers l'action du volet 2 de l'AAP C-PARTI)

II. Les attendus et le déroulement de l'action

Quatre temps forts sont attendus :

1. L'entretien de « **sensibilisation à la posture d'entrepreneur et découverte du parcours** de suivi pour un entrepreneur au sein du Programme Départemental d'Insertion (PDI) et/ou dans le cadre du droit commun »
2. L'entretien « **confiance** »
 - motivations personnelles, formations et expériences professionnelles antérieures, la représentation du « chef d'entreprise »...
 - Points forts des savoir être et savoir-faire utiles pour une posture de chef d'entreprise adéquate : à acquérir, à développer, les difficultés relevées...
 - Les contraintes : temps, garde d'enfants ou de parents, mobilité, finance, santé, logement...
3. L'entretien « **concrétisation** »
 - Expériences ou transfert de compétences possibles : aptitudes en gestion administrative, à la prospection commerciale, en gestion d'entreprise et en comptabilité...
 - Qualifications et certifications requises si activité réglementée...
 - Point d'étape sur l'étude de marché : finalisée ou besoin d'accompagnement, à réactiver en cas de diversification d'activité...

4. L'entretien « **confirmation** »
- Entretien bilan de la posture entrepreneuriale
 - 1^{er} diagnostic de l'adéquation homme/projet ou homme/activité
 - Démarches à réaliser, préconisations, réserves...
- **La durée du MOC** sera de 4 à 6 semaines maximum.
- Le 1^{er} temps fort pourra être un entretien individuel ou un atelier collectif organisé par la structure.
- Afin de valider la poursuite du suivi sur le parcours C-PARTI ou le parcours Test d'activité, la personne devra réaliser **a minima les 3 premiers temps forts**.
En fonction du profil des publics, le module en version complète (4 temps forts) sera nécessaire afin d'approfondir certains aspects, notamment en ce qui concerne la posture de chef d'entreprise.
Les réorientations seront possibles à tout moment : vers la recherche d'emploi, vers le module orientation santé... Elles sont notamment conseillées à partir de la fin du 2^e temps fort.

III. Modalités de mise en œuvre

Les candidats devront détailler dans le projet proposé :

- les moyens humains et matériels,
- les outils pédagogiques,
- la méthodologie qu'ils comptent mettre en œuvre : Bilan de Compétences et Agilités Entrepreneuriales de type BCAE ou autre...

Toute méthodologie basée sur la co-évaluation voire l'autoévaluation sera un plus afin de recueillir l'adhésion des personnes par rapport à l'orientation préconisée à l'issue du module.

Le personnel de l'équipe pédagogique devra avoir des compétences pluridisciplinaires :

- Des **compétences psychosociales** : diplômes ou certifications tels que diplôme de psychologue, de psychologue du travail, diplôme en sociologie ou diplôme de travailleur social avec expérience d'accompagnement des publics au renoncement de projet par exemple...
- Des **compétences techniques dans l'accompagnement à la création et au développement d'entreprises** : diplômes ou certifications et/ou expérience avérée dans l'accompagnement entrepreneurial, l'ingénierie économique, ou diplôme d'Etat tel que conseiller en insertion professionnelle avec une expérience dans l'accompagnement à la création d'activité...

Ces compétences pourront être mobilisées :

- **en interne** au sein de l'équipe,
- **en externe** en faisant appel à **une prestation** auprès d'un psychologue par exemple ou d'une structure du PDI conventionnée...
- **en groupement** avec une autre structure du Programme Département d'Insertion par exemple...

Par ailleurs, les équipes devront avoir une bonne connaissance des structures locales de l'insertion, de l'emploi, de la formation, de la santé.